

LITS D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (LAM)

FINANCEMENT

Financement assuré sur l'ONDAM médico-social spécifique par une dotation globale définie sur la base d'un forfait par lit et par jour. Dotation réévaluée annuellement.

Pour quel public ?

Les LAM accueillent des personnes majeures, sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires ou handicapantes, de pronostic plus ou moins sombre, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures.

Ça sert à quoi ?

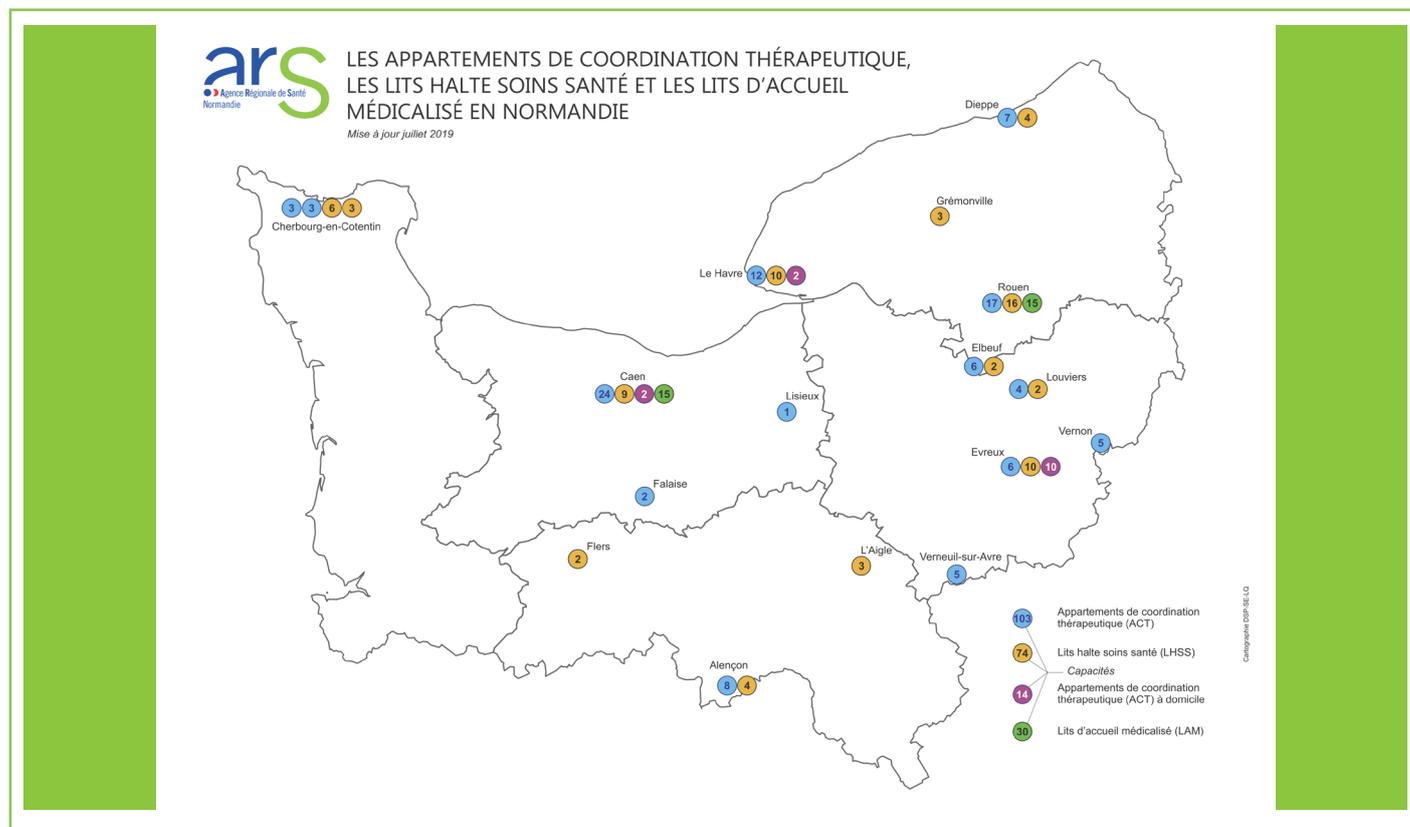
Les structures LAM ont pour missions :

- de proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés et de participer à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies,
- d'apporter une aide à la vie quotidienne adaptée,
- de mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies,
- d'élaborer avec la personne un projet de vie et de le mettre en œuvre.

Elles assurent par ailleurs des prestations d'hébergement, de restauration, de blanchisserie. La durée d'accueil n'est pas limitée dans le temps.

EN CHIFFRES

2 structures LAM de 15 lits chacune à Caen et Rouen



Qui y travaille ?

Outre le directeur et le personnel administratif, les LAM disposent d'une équipe pluridisciplinaire comprenant au moins :

- un médecin responsable,
- des infirmiers,
- des aides-soignants ou du personnel en charge des prestations d'hébergement et d'entretien,
- des travailleurs sociaux.

RÉFÉRENCES

PRS

PROJET RÉGIONAL
DE SANTÉ

Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS)

3.3.4 Faciliter l'accès aux accompagnements médico-sociaux des personnes en situation de précarité, prioritairement les usagers du dispositif AHI (Accueil, Hébergement, Insertion)

- Décret n°2016-12 du 11 janvier 2016 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures nommées «Lits halte soins santé» (LHSS) et «Lits d'accueil médicalisé» (LAM)